

COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL

« Statut des Responsables des Plateformes Technologiques »

Journées Nationales des Plateformes Technologiques
Le Creusot les 17&18 mai 2018.

Animateur : Dominique HAYE – PFT INNOVALTECH - Académie d'Amiens - Région Hauts de France

Participants : Hervé BESSERER, Damien BIZIEUX, Philippe CARAVEO, Henri CASTANET, Christian DELAGE, Luc FARINE, Fabrice GROS-FLANDRE, Marc LAVIGNE, Morgane LEBRAS, Dominique LEFAIVRE, Laurent PIERRE, Pierre SALLAMAND

OBJECTIF

L'objectif est de travailler sur la reconnaissance du poste des responsables de PFT et de valoriser leur engagement afin de renforcer le positionnement des plateformes et leur pérennité.

CONSTAT

Un tour de table des 14 représentants des PFT présents à cet atelier nous confirme, si cela était nécessaire, une grande disparité sur plusieurs points :

- La dénomination du poste : animateur, coordinateur, chargé de projets, responsable, directeur opérationnel, ...
- Le statut des responsables Personnels MEN / MENESR : enseignants second degré, ingénieur d'étude, professeur d'université, DDFPT, contractuel, poste gagé...
- Le statut juridique des PFT : EPLE, GIP, SATT, Association loi 1901...
- La quotité de décharge : 1 IMP, 5 ou 6 heures de décharge, 30 – 50 – 60 ou 100% de décharge...
- Les modes de financement de rémunération du poste : Rectorat, Région, FEDER, fonds privés, Agglomération, Université, DRRT...

Il est précisé que le poste reste d'un grand intérêt (enrichissant, grande autonomie, très varié, nombreux contacts, haute technicité...) mais que le fonctionnement et l'activité de la Plateforme reposent sur l'investissement personnel du responsable PFT.

Compte tenu du fort engagement, de la disponibilité, de l'expertise et du professionnalisme, indispensable à la fonction, il est à noter également que la situation actuelle provoque des frustrations menant à un découragement pour certains responsables de PFT qui envisagent de quitter la fonction (activité énergivore, frein à l'évolution de carrière, non accessibilité à la classe exceptionnelle, manque de valorisation financière, difficultés à gérer plusieurs fonctions, manque de moyens, manque de reconnaissance institutionnelle, problèmes pour trouver et motiver les intervenants ...).

Ce manque de reconnaissance provoque un essoufflement dans la motivation de certains responsables et risque d'impacter la pérennité de certaines structures....

PISTES DE REFLEXION - PROPOSITIONS

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Identifier une dénomination commune du titre : directeur opérationnel par exemple (dénomination qui serait commune avec celle des Campus des métiers)
- Faire ce travail commun de reconnaissance avec les DO des campus des métiers (effet de masse)
- Faire reconnaître les fonctions et le rôle des plateformes auprès du MEN / MENESR, des inspecteurs et du Rectorat
- Mettre en place des formations spécifiques
- Intégrer à la réflexion la Direction Générale de l'enseignement scolaire du MEN (Catherine MOALIC qui s'occupe des campus des Métiers et membre de la commission de labellisation des PFT - proposition de Morgane LEBRAS - MENESR / DGRI
- Associer à la réflexion collective la DEGESCO, le corps d'inspection, les services du Rectorat
- Identifier les missions des responsables PFT comme missions particulières reconnues dans la liste du vivier 1 de la classe exceptionnelle
- Mettre en place une valorisation du poste (indemnités spécifiques – IMP, prime calculée sur le chiffre d'affaires, régime indemnitaire spécifique, changement de grade ou d'échelons, classe exceptionnelle...)

Ce constat servira de base pour créer un groupe de travail INNNOVALO auprès du MEN / MESR de la DEGESCO et de Jean-Pierre COLLIGNON (IGEN) afin d'approfondir la réflexion concernant la reconnaissance de la fonction des directeurs opérationnels des PFT.